



MUNICIPALITE

PREAVIS N°20/2024 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 2'930'000.—
pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du
terrain de football de Copet1**

Commissions	Date - heure	Lieu
Ad hoc	27 mai 2024 à 18h30	HDV – Salle 6
COFI - Finances	24 avril 2024 à 18h15	Salle Conseil communal
ComEn ² - Environnement et énergie	25 avril 2024 à 18h30	HDV – Salle 6

Vevey, le 19 avril 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 2'930'000.— pour la rénovation des installations sportives de Copet 1.

Ce crédit est destiné au financement de deux postes :

- | | |
|---|--------------------|
| 1) Le remplacement du terrain de football : | CHF 1'461'000.— HT |
| 2) Le remplacement de l'éclairage : | CHF 860'000.— HT |

A ces montants, il convient de rajouter le montant du compte d'attente, les divers et imprévus, les prestations propres et la TVA. Le tableau sous point 9 précise ces montants.

2. PREAMBULE

Le terrain actuel de Copet 1 a été inauguré le 11 octobre 2011. Conçu selon un système hybride breveté (Football Green Live de la société italienne Limonta Sports), le revêtement livré par l'entreprise Jacquet SA, Genève, a été « vendu » comme un concept novateur : il devait combiner les qualités du gazon naturel d'alors avec celui d'une surface synthétique. Le gazon était dit « renforcé » car l'herbe naturelle devait plonger ses racines dans un substrat et être soutenue par des fibres synthétiques au titre d'armature, comme illustré à l'annexe no 1. Les qualités et la durée de jouabilité du terrain devaient elles aussi être exceptionnelles, avec 20 à 25 heures de jeu hebdomadaire annoncées.

Trois ans après sa création en 2014, le terrain présentait déjà une double problématique réduisant sa jouabilité à 10 heures par semaine seulement :

- 1) Une problématique structurelle : les fibres synthétiques, qui devaient renforcer le gazon, étaient recouvertes sur une hauteur de 6 cm par un substrat de remplissage composé de sable, de fibres de coco, de liège et d'épeautre de riz (GEOfill®) ; le gazon naturel n'a toutefois jamais réussi à traverser l'épaisseur de ce substrat pour s'ancrer solidement dans la couche de rétention (pouzzolane). Le terrain est devenu très vite bosselé avec des mottes de gazon, aux racines superficielles, qui s'arrachaient très facilement.
- 2) Une problématique au niveau du drainage : un tapis de feutre épais et étanche s'est rapidement formé au niveau du gazon synthétique, composé des racines de la pelouse naturelle, de substrat et de fibres synthétiques compactées. Le terrain n'étant ainsi plus en mesure d'absorber l'eau d'arrosage, la pelouse se détériorait très rapidement après chaque usage.

Malgré des traitements spécifiques engagés dès 2014 (engrais et fumures adaptés, perforation du tapis pour améliorer le drainage), des travaux de régénération du terrain ont dû être entrepris en 2017 (P09/2017, demande de crédit de CHF 80'000.—) : 280m³ de substrat de remplissage GEOfill® ont été éliminés et remplacés par du sable qui devait permettre aux racines du gazon d'atteindre plus facilement la réserve d'eau et s'ancrer profondément.

3. SITUATION ACTUELLE

3.1 Terrain

Durant les 5 années qui ont suivi ces travaux, l'entretien général du terrain a été confié à Realsport SA. Malgré des soins quasi quotidiens mais extrêmement onéreux (env. CHF 150'000.—/an) le succès n'est pas au rendez-vous : depuis 2021 et la reprise post-COVID-19, sa période d'utilisation hebdomadaire (mars-juin et août-novembre) a été réduite à 3h30 au maximum (càd 2 entraînements par semaine et un match toutes les deux semaines, sous réserve des conditions météorologiques) afin d'éviter d'avoir immédiatement un champ de « patates ». Sa jouabilité est désormais très, très éloignée des promesses du constructeur !

Après 12 ans d'exploitation, le constat est clair : le terrain de Copet 1 est extrêmement onéreux en entretien (+ CHF 100'000.—/année comparé à un terrain synthétique !) et ne répond aucunement aux besoins des utilisateurs en termes d'heures de jeu ou d'entraînement. Le tableau ci-dessous est éloquent : comparé au terrain synthétique de Copet 2, Copet 1 est actuellement un terrain au coût à l'heure « astronomique » de CHF 1'500.— pour une jouabilité annuelle 15 fois moindre.

Coût d'entretien des terrains de foot de Vevey					
Terrain	Jouabilité (h/semaine)	Jouabilité (h/an)	Coûts d'entretien/an 2023	Coûts entretien/h	Coûts entretien cumulés 2017-2023
Copet 1	3.5	100-110	141'000.00	1'410.00	744'574.50
Copet 2	30	1'600	36'000.00	22.50	183'041.80
Veyre	30	1'600	32'000.00	20.00	176'603.70 (dès 2019)
Coûts totaux TTC			209'000.00		1'104'220.00

A mentionner encore que la consommation d'eau du terrain depuis son inauguration en 2011 est de 168'428m³, soit 13'369m³ d'eau par année en moyenne. Par comparaison, le bassin extérieur de Vevey-Corseaux Plage (50m x 20m) contient env. 2'000m³ d'eau.

3.2 Eclairage

Le système d'éclairage, comprend 32 projecteurs de 2'000 Watts (iodure métallique) répartis sur 4 mâts de 32m en béton pour un éclairage moyen de 245 lux, une uniformité de 0,44¹ (homologation ASF 2022). Les mâts en béton datant de la construction du stade sont en mauvais état. Ils ont d'ailleurs été déséquipés de la moitié de leurs projecteurs en 2010 pour des problèmes de stabilité qui reste sous surveillance pour la partie haute notamment. L'éclairage est commandé depuis une armoire électrique située sous la tribune.

Le remplacement de 2-3 projecteurs nécessite chaque fois l'intervention d'une entreprise spécialisée avec un camion-nacelle et coûte env. CHF 5'000.—.

Les installations existantes ont atteint leur durée de vie et un remplacement à court terme est nécessaire pour se prémunir de l'indisponibilité des pièces de remplacement (ampoules et starters). Seul le câblage ou une partie, pourrait être conservé en l'état de façon pérenne.

4. BESOINS DES UTILISATEURS

Selon les données du Service des Affaires Intercommunales tirées du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes de 5 à 20 ans, le club de

¹ L'uniformité est définie par l'éclairage minimal et moyen dans la zone des tâches visuelles. La valeur se situe – selon l'utilisation de l'espace – entre 0.4 et 0.7.

football Vevey-Sports annonce 328 juniors, dont 237 habitent Vevey. Le Team Riviera Chablais (structure « élite » régionale) annonce 200 juniors, dont 34 veveysans.

Toutes les équipes juniors s'entraînent sur les terrains synthétiques de Copet 2 et de La Veyre mais également sur le demi-terrain naturel marqué de Copet 3 ainsi que celui de La Veyre. Si l'état du terrain le permettait, certaines équipes de jeunes pourraient jouer des matchs sur Copet 1 de mai-juin, avant la pause estivale.

La première équipe du Vevey-Sports s'entraîne entre Copet 1 et Copet 2, voire sur le demi-terrain naturel de La Veyre, selon l'état du terrain principal. Les équipes actives adultes (Vevey-Sports, ASFC Napoli Vevey, FC Atlantic Vevey et FC Nestlé) s'entraînent et jouent les rencontres soit sur Copet 2 soit sur le synthétique de La Veyre.

Une équipe de juniors du Vevey-Sports et deux équipes du Mouvement Vevey & Région (Vevey-Sports et FC Saint-Légier) s'entraînent au Stade de la Saussaz 13.5h par semaine, par manque de créneaux horaires à Vevey (créneaux avant 20h30).

Le Vevey-Sports communique une liste d'attente de 160 enfants équivalent à 8 à 10 nouvelles équipes de juniors mais sans perspectives de jouer, faute de plages horaires disponibles. La presse régionale mentionne très régulièrement la problématique du manque de créneaux horaires dans le Canton de Vaud pour accueillir des équipes juniors (le FC Stade-Lausanne-Ouchy annonce une liste d'attente jusqu'à 350 jeunes par exemple). Cette problématique ne touche donc pas seulement les salles de sport.

La situation de l'occupation des terrains est résumée dans l'annexe no 2.

5. ETUDES PRELIMINAIRES

Les communications C19/2023 et C02/2024 ont renseigné le Conseil Communal sur l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 110'000.— afin de financer une série d'études préliminaires en vue du remplacement du revêtement du terrain de football de Copet 1 et de son éclairage.

Les études préliminaires sur le terrain ont porté sur le remplacement du revêtement hybride actuel par un revêtement en gazon naturel, un revêtement en gazon naturel-bio ou un revêtement en gazon synthétique avec remplissage naturel.

Les études sur l'éclairage ont concerné le remplacement de l'éclairage du terrain de Copet 1 pour une homologation ASF soit en 1^{ère} Ligue Classic et Promotion soit en Challenge League.

En parallèle, une Commission de construction (ComCo) a été constituée avec des membres de la Municipalité, des collaborateurs des services communaux du Service bâtiment, gérance et énergie et du Service de la famille, de l'éducation et du sport. Y ont également participé des membres de la Commission municipale « sport », le Président du club de foot Vevey-Sports ainsi que le représentant du bureau d'ingénieurs, en charge des études.

La ComCo s'est positionné comme suit :

- Au vu de la situation et du contexte sportif, la ComCo recommande à l'unanimité à la Municipalité de choisir une surface en gazon synthétique pour le terrain de Copet 1 avec un remplissage en liège. Cette décision est également soutenue à l'unanimité par le Comité du Vevey-Sports, principal utilisateur du terrain ;
- Au niveau de l'éclairage, la solution pour un éclairage pour la 1^{ère} Ligue Classic et Promotion est selon la ComCo tout à fait adaptée à la situation actuelle puisqu'elle permettra de répondre

aux exigences de l'ASF même si la 1^{ère} équipe du club (le Vevey-Sports) montait en 1^{ère} Ligue Promotion, soit une ligue supérieure à celle d'aujourd'hui.

Etudiée dans le rapport préliminaire, et analysée par la ComCo, l'adaptation de l'éclairage pour la Challenge League (500 lux vertical) est impossible à atteindre avec le positionnement des mâts actuels : cette adaptation impliquerait en effet le rajout de 6 mâts périphériques (y compris sur la toiture de la tribune) et des travaux complémentaires pour un coût estimé à CHF 1'646'600.— HT (+/- 30%), soit le double du coût soumis dans le présent préavis.

La ComCo rappelle également que si la solution de terrain synthétique est choisie, il sera important de construire de nouveaux vestiaires pour faire face à terme à l'augmentation du nombre d'équipes. Après analyse, il s'agirait de rajouter 4 vestiaires pour les équipes et 2 vestiaires pour le personnel encadrant (entraînement et enseignement) afin de garantir un fonctionnement optimal des deux terrains synthétiques, en adéquation avec les besoins des écoles et des clubs.

La Municipalité a décidé dans sa séance du 5 février de suivre les recommandations de la ComCo qui sont proposées dans le présent préavis. Elle étudiera la possibilité de constructions de nouveaux vestiaires et reviendra ultérieurement devant le Conseil Communal avec un préavis si cela paraît opportun.

6. DESCRIPTION DU PROJET D'OUVRAGE

Comme indiqué sous point 1. Le présent préavis comporte deux parties, précisées ci-après :

6.1 Remplacement de la surface de jeu

CHF 1'461'000.— HT

Généralités

Le projet prévoit la rénovation du terrain hybride en terrain synthétique de même dimension que le terrain actuel (100m x 64m), homologable jusqu'en 1^{ère} Ligue Classic et Promotion avec un nouveau système d'arrosage et une conservation des aménagements en périphérie du terrain (cheminements, pare-ballons, clôtures, main-courantes).

Installation de chantier et travaux préparatoires

L'installation de chantier comprend les machines, les prestations géométriques, les piquetages, profils, gabarits, alimentation en eau, eaux usées, électricité et sondages.

Fouilles, terrassements et revêtements

Les travaux intègrent les éléments suivants : Dépose de la surface hybride existante avec séparation du substrat et du revêtement synthétique (le substrat sera valorisé et le revêtement évacué et incinéré). Terrassement et évacuation de la couche de sable volcanique pour revalorisation ou mise en décharge de type B. Terrassement et évacuation des premiers centimètres de la grave drainante existante en contact avec le sable volcanique (revalorisation ou élimination).

Couche de fondation

La construction du terrain synthétique nécessitera des portances de 60 mégapascal² (MPa). Cette portance est garantie par un coffre de fondation composé de grave. La perméabilité doit être de 0,10 l/m²/s. Pour compléter l'infrastructure existante (géotextile et coffre de grave) une couche de grave 0/45 drainante sur 10 cm d'épaisseur et une couche de réglage sur 5 cm d'épaisseur sont également prévues.

² Équivalent à 6 tonnes par m²

Construction de réseaux enterrés

Le système de drainage existant sera conservé ; un nouveau réseau avec des drains transversaux espacés de 8 m et intercalés à mi-distance entre les drains existants complètera l'existant. Ces nouveaux drains seront munis de pipes de rinçage aux extrémités. Ils seront raccordés à un collecteur longitudinal nouvellement créé qui va vers la chambre des eaux claires au sud-est du terrain actuel. Pour limiter la dispersion des matériaux de remplissage dans l'environnement, des chambres avec dépotoirs sur le réseau d'évacuation des eaux claires existant sont prévues.

Alimentation en eau et système d'arrosage

Le système d'arrosage existant sera déposé et des travaux d'adaptation depuis la fosse d'alimentation sont prévus. En bon état, la fosse d'alimentation et ses équipements sont conservés. Seul le compteur, vieux de 10 ans, sera remplacé ; son coût sera supporté par le SIGE.

L'arrosage du terrain synthétique est recommandé par l'ASF et il l'est particulièrement pour du granulats naturel de type liège. La mise en place d'un nouveau système d'arrosage avec 7 arroseurs escamotables à piston positionnés à l'extérieur de la zone de jeu, avec une pression de 7 à 8 bars et un débit de 38 à 40 m³/h, est prévue. Le système d'arrosage disposera d'un tableau de commande et d'une commande à clé.

Gazon synthétique et remplissage

Le terrain en gazon synthétique (voir annexe 3) comprend :

- Une couche de souplesse préfabriquée et recyclable, d'une épaisseur de 1 à 2 cm;
- Une surface synthétique avec remplissage de sable et de granulats en liège.

Afin de limiter la migration du remplissage (liège) en cas de forte pluie sur les aménagements périphériques du terrain et dans les eaux claires, un gazon avec fibre monofilament et fibre fibrillée sera choisie ; le niveau du terrain vers la ligne de touche sera également 4 cm en dessous du niveau des dalles périphériques. La zone de sécurité de trois mètres permettra de rattraper la différence de niveau avec une contre-pente de 1%.

Marquages

Les marquages seront à valider avec les clubs puis avec les instances de la Première Ligue.

Finition, équipement et garanties

Le gazon synthétique choisi est de type « FIFA Quality » avec un remplissage de dernière génération. Toutes les exigences techniques en termes de stabilité, de planéité et de perméabilité, conformes aux exigences de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) seront stipulées dans le dossier d'appel d'offres, de même que les exigences footballistiques (absorption de choc, déformation verticale, restitution verticale, restitution d'énergie, roulement de la balle) seront contrôlées et certifiées conformes par les tests d'un laboratoire spécialisé.

Sont également prévus 2 buts fixes de 7,32 m pour terrain standards, 2 buts transportables de 7,32 m pour le foot Eco et 2 buts transportables de 5 m pour les juniors D9.

Le prix de construction intégrera l'entretien du terrain la première année, de même que la fourniture d'une réserve de granulats avec du matériel d'entretien (brosses).

Par la suite, et tout comme c'est le cas pour les terrains de Copet 2 et La Veyre, l'entretien général du terrain devrait être confié à l'entreprise RealSport pour un coût annuel se situant entre CHF 35'000.— et CHF 40'000.—.

6.2 Remplacement de l'éclairage

CHF 860'000.— HT

La rénovation du système d'éclairage prévoit le remplacement du tableau général basse tension, du panneau de commande principal, du câblage souterrain (si nécessaire), des armoires électriques extérieures ainsi que des mâts et des projecteurs, comme précisé ci-après :

Tableau général basse tension

Le tableau a atteint sa durée de vie maximale avec des pièces de remplacement qui ne seront plus disponibles à très court terme. Le préavis comprend dès lors son remplacement intégral avec une mise en conformité au niveau de la sécurité incendie notamment.

Panneau de commande principal

Le panneau actuel est d'ancienne génération et peu compatible avec les dernières technologies de pilotage. Il est prévu de le remplacer par un modèle sur mesure et adapté au nouveau système fonctionnant selon les mêmes principes.

Câblage souterrain

Les câblages ne sont plus compatibles avec les nouvelles technologies d'alimentation et de pilotage. Leur remplacement total est prévu.

Armoires électriques extérieures

Les armoires extérieures sont anciennes et ne peuvent pas être conservées en l'état. Leur remplacement est prévu.

Mâts et projecteurs

Les mâts en béton sont vétustes et ne peuvent être conservés en l'état. Le projet prévoit l'évacuation des équipements des mâts (couronnes, projecteurs, câblages), la dépose des quatre mâts existants et leur évacuation par hélicoptère. La dépose et la repose de l'antenne de télécommunication est également prévue. Le préavis prévoit 4 nouveaux mâts métalliques de 34 m, chacun avec fondations.

En lieu et place des 32 projecteurs de 2'000 W chacun, il est prévu d'installer 8 luminaires de 1'050 W, 7 luminaires de 1'310 W et 9 luminaires de 1'570 W, soit 24 sources LED pour une consommation totale de 31.7 kW contre 64 kW précédemment.

Avec une valeur d'éclairement horizontal 279 Lux (E_{av}^3), le nouveau système d'éclairage LED sera homologué par l'ASF pour la 1^{ère} Ligue Classic et Promotion comme recommandé par la ComCo. Un système de gestion des projecteurs permettra de multiples scénarii d'éclairement : 80 à 120 lux pour les entraînements, 200 lux pour les matchs de première ligue, éclairage de demi-terrains, etc.

L'étude d'éclairage réalisée démontre que les normes seront atteintes avec les emplacements existants, mais une dérogation sera nécessaire pour les deux mâts disposés au sud du terrain, dans une zone interdite selon les normes ASF. Les exigences de positionnement des mâts d'éclairage édictées par l'ASF spécifient qu'il ne doit pas y avoir de sources de lumière dans un angle d'ouverture de $\pm 15^\circ$ par rapport à la ligne de but. Cette mesure est exigée afin d'empêcher l'éblouissement des joueurs, notamment lors de la réalisation de « coups de coin ».

Cet éclairage respectera également la norme SN EN 12193 2008 et les recommandations pour la prévention des émissions lumineuses SLG 2019. L'impact sur le voisinage sera donc mesuré et planifié de concert avec le bureau d'ingénieurs en charge du projet. Une attention particulière sera portée sur la pollution lumineuse aux alentours.

³ E_{av} : Eclairement moyen

7. MARCHE PUBLIC

Les travaux feront l'objet d'appels d'offres, conformément aux dispositions en vigueur de la Loi cantonale du 14 juin 2022 sur les marchés publics (LMP-VD), de son règlement d'application du 29 juin 2022 (RLMP-VD) et de la révision de l'Accord intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) du 15 novembre 2019.

8. PROCEDURE D'ENQUETE

Un dossier relatif a été ouvert auprès de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC). Comme pour la rénovation du terrain et de l'éclairage de Copet 2 en 2017, les travaux de remplacement du terrain sportif et des installations d'éclairage peuvent bénéficier d'une dispense d'enquête publique conformément aux lois, règlements et dispositions en vigueur.

9. ASPECTS FINANCIERS

9.1. COUT PAR OBJET

Le crédit demandé permettra la réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus. Le tableau ci-dessous précise le coût par postes.

Terrain de football	1'461'000.00
Travaux préparatoires	198'000.00
Travaux d'infrastructure	607'000.00
Terrain sportif	511'000.00
Arrosage	45'000.00
Honoraires de l'ingénieur civil	100'000.00
Eclairage	860'000.00
Tableau général basse tension TGBT	85'000.00
Panneau de commande principal	20'000.00
Installation de câblage souterrain	120'000.00
Armoires électriques extérieures	168'000.00
Ensemble des mâts et projecteurs	407'000.00
Honoraires Ing. Elec. + éclairagiste	60'000.00
TOTAL HT	2'321'000.00
Divers et imprévus 10%	232'100.00
TOTAL NET	2'553'100.00
TVA (8.1%)	206'801.10
TOTAL TTC 1	2'759'901.10
Compte d'attente (C02/2024)	110'000.00
Prestations propres	60'000.00
TOTAL TTC 2	2'929'901.10
TOTAL TTC ARRondi	2'930'000.00

9.2. Subventions

Les travaux de rénovation des infrastructures sportives, construites et financées par les pouvoirs publics, des sociétés sportives ou des institutions sans but lucratif et dont l'objectif premier est la promotion du sport, peuvent bénéficier d'une contribution de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Ces aides correspondent à environ 10% des dépenses consenties. Elles sont limitées à l'installation sportive.

Le programme d'encouragement « LEDforFOOT », mis sur pied depuis janvier 2024 par l'ASF, en collaboration avec ProKilowatt et l'Association des industries de l'éclairage (FVB), soutient également les communes et les associations sportives dans le cadre de l'assainissement de l'éclairage des terrains de football à hauteur de CHF 350.— par luminaire.

La contribution attendue de la Fondation, comme celle du programme LEDforFOOT seront portées en diminution du crédit d'investissement.

9.3. Plan des investissements

Les travaux liés à la demande de crédit de CHF 2'930'000.— figurent au plan des investissements de la législature 2021-2026, réactualisé le 20 novembre 2023 (communication C33/2023), sous :

- Objet no 226 « *Copet 1 – remplacement du revêtement et changement du système d'éclairage – Compte d'attente* » pour un montant de CHF 110'000.—
- Objet no 196 « *Rénovation de la surface du terrain de foot de Copet 1 et éclairage* » pour un montant de CHF 3'780'000.—

9.4. Financement

Il est proposé de financer la dépense de CHF 2'930'000.— par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements ».

Actuellement, les intérêts se comptent aux taux de 1.44% pour les emprunts à 3 ans.

9.5. Amortissement

Le crédit demandé sera amorti, selon les dépenses effectives, de la manière suivante :

Patrimoine administratif :

- Les travaux de remplacement de la surface de jeu et de remplacement de l'éclairage de CHF 2'720'472.— seront amortis sur 30 ans, soit environ 90'683.— par année
- Les buts fixes et transportables de CHF 39'528.— seront amortis sur 10 ans, soit environ CHF 3'953.— par année

Le montant de CHF 60'000.— en lien avec les prestations propres, ainsi que le montant de CHF 110'000.— du compte d'attente seront répartis proportionnellement et amortis en conséquence.

10. CALENDRIER

La durée des travaux est estimée à quatre mois hors intempéries et imprévus. Pour un démarrage des travaux au mois de mai 2025, une livraison au mois de septembre peut être envisagée.

Dépôt du préavis au Conseil communal	mai 2024
Décision du Conseil communal	juin 2024
Appel d'offres.....	septembre 2024
Décision d'adjudication	novembre 2024
Début des travaux	mai 2025
Fin des travaux	septembre 2025

En étroite collaboration avec le Vevey-Sports, il serait possible d'adresser une demande au Comité de Direction de l'Association Suisse de Football – Première Ligue afin que les 4-5 derniers matchs du 2^{ème} tour de la saison 2024-2025 de la 1^{ère} équipe du club soient joués à l'extérieur

afin de pouvoir commencer les travaux déjà fin avril 2025. Ceci permettrait au club de bénéficier du nouveau terrain dès la reprise de la saison suivante au mois d'août 2025.

11. ASPECT ENVIRONNEMENTAL ET PLUS-VALUE DU PROJET

La solution pour un terrain synthétique avec un remplissage biosourcé et un éclairage homologué pour la 1ère Ligue Classic et Promotion est, comme indiqué plus haut, plébiscitée par les membres de la ComCo et le comité du Vevey-Sports en particulier.

Dans un espace urbain réduit comme celui de la Ville de Vevey, où le football reste également une activité très plébiscitée par les jeunes, mitiger besoins des clubs et responsabilité environnementale de la Ville est très complexe.

Il est nécessaire d'indiquer que dans une perspective de développement durable, les espaces en gazon naturel – et *a fortiori* les terrains de football – contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur grâce à l'absorption du rayonnement solaire, contrairement aux terrains synthétiques. Le remplissage avec des produits biodégradables (liège écologique par exemple de FieldTurf PUREFILL) et des tapis recyclables réduisent quelque peu ces impacts.

La solution du terrain synthétique, si elle est écologiquement moins responsable qu'un terrain naturel, permettra aux clubs d'absorber les attentes de très nombreux jeunes par l'augmentation importante des plages horaires disponibles (1'600h/année pour un terrain synthétique contre 100h/année actuellement) sans avoir à pâtir des conditions climatiques très impactantes pour un terrain en gazon naturel.

Pour la Ville, l'avantage financier n'est pas négligeable, puisqu'après cinq ans au maximum, le surcoût lié à la construction du terrain synthétique (env. CHF 500'000.—) sera amorti par le gain lié aux économies sur les frais annuels d'entretien (CHF 40'000.— pour un terrain synthétique contre CHF 140'000.— actuellement).

Il est également important de noter qu'une surface en gazon synthétique ne nécessite pas d'arrosage régulier, si ce n'est que pour rafraîchir le terrain avant les matchs lors de périodes chaudes du mois de juin ou d'août. Il en résulte une économie d'eau d'environ 90% sur les 13'000m³ consommés annuellement par le terrain actuel.

Le projet répondra également au besoin de rénovation des infrastructures sportives footballistiques vieillissantes et obsolètes, pour les aspects de l'éclairage du terrain notamment. La rénovation des installations d'éclairage permettra de réduire de plus de 50% la consommation électrique actuelle. L'installations de luminaire LED de dernière génération réduira également la pollution lumineuse actuelle sur la biodiversité et le voisinage direct, limitant ainsi la pénétration de la lumière dans les habitats.

En visant une optimisation des infrastructures déjà existantes, ce projet est également responsable dans le sens qu'il n'exige pas de ressources foncières ou naturelles supplémentaires.

Finalement, ce projet répond également à une ambition sociale puisqu'il permettra à un plus grand nombre d'enfants de Vevey en particulier d'accéder à un sport très apprécié, qui promeut des valeurs également au cœur de la cohésion sociale : diversité, inclusion et solidarité.

12. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 20/2024, du 19 avril 2024, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet 1 »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet 1 ;
2. de prendre acte que les subventions de la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » et celles de LEDforFOOT viendront en diminution du crédit accordé ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ou, si nécessaire, par emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir ce crédit selon les règles du MCH2.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini

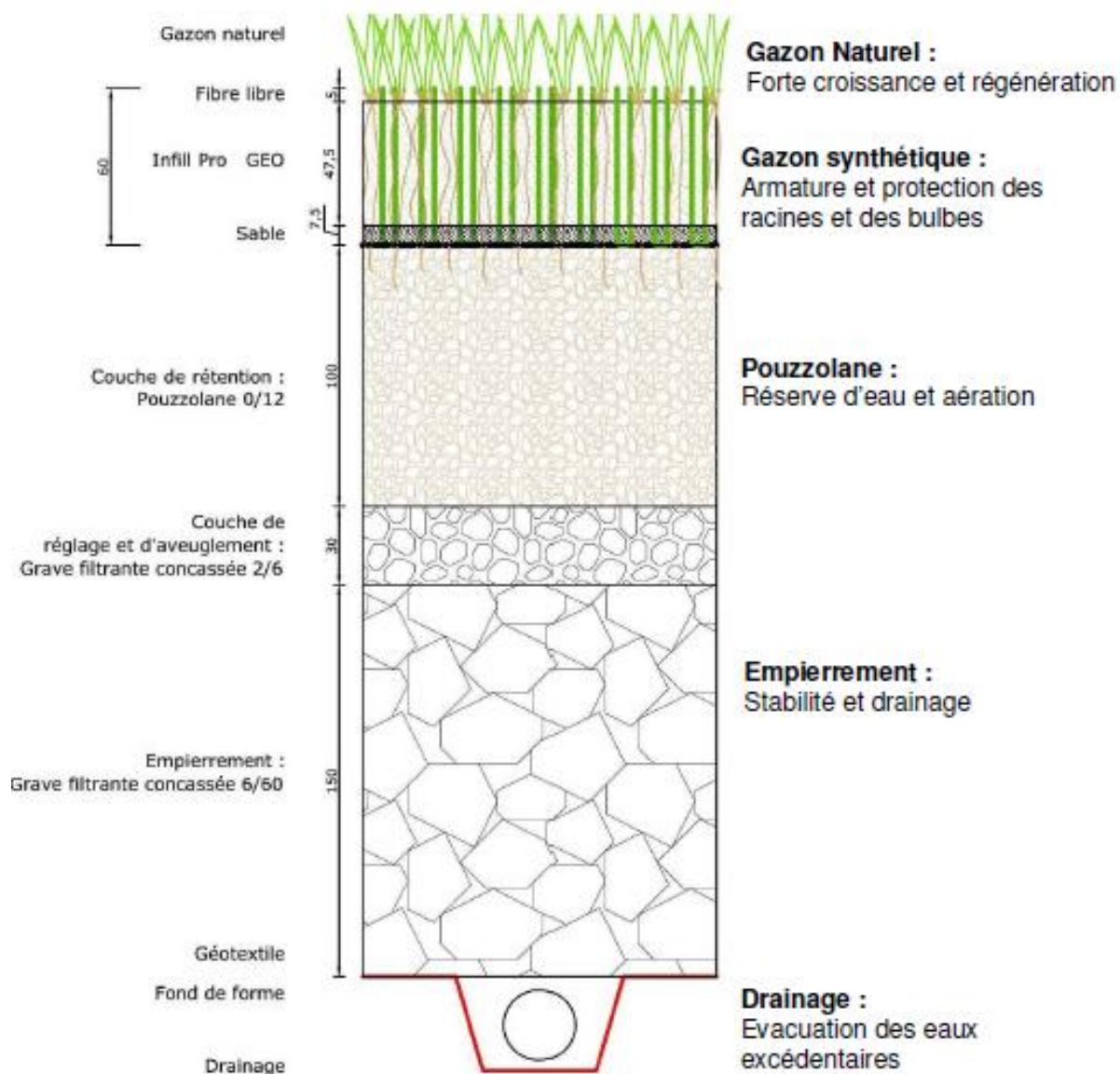

Grégoire Halter



Membre de la Municipalité délégué : Mme Laurie Willommet

Annexes :

1. Schéma actuel de Copet 1 (gazon hybride) ;
2. Tableau d'occupation des terrains de football de Vevey ;
3. Schéma futur de Copet 1 (gazon synthétique).



Terrain	Sur-face	Surface/ revêtement	Exigences ASF	Entraînements hebdo		Utilisation / Remarques	Coût entre- tien
				Actuel	Max.		
Copet 1	100x64	Surface mixte, synthétique et gazon naturel Limonta Green Live. Régénéré 2017 (80kf).	Terrain homologué jusqu'à Challenge League (2 ^{ème} division Suisse). Eclairage (245 lux – 02.2022) homologué jusqu'à 1 ^{ère} Ligue Classic et Promotion (3 ^{ème} et 4 ^{ème} divisions).	3.5h max (mars-juin et sept.-nov.)	5h (selon météo et état terrain)	Entraînements et matchs 1 ^{ère} équipe Vevey-Sports (100 heures env./an). Selon état, entraînement des juniors E 1x/semaine). Pas d'accès libre. Terrain très fragile, très coûteux en entretien (env. 150kf) et à faible potentiel de jeu (100 heures/an). Eclairage obsolète à remplacer à très court terme car risqué de manque de pièces de remplacement.	Fr. 141'000/an i.e. Fr. 1'410.-/h RealSport
Copet 2	97x62	Surface synthétique FIFA Quality. Remplissage PE FieldTurf ProMax (polyéthylène). Rénové 2017 (1'400kf).	Terrain homologué jusqu'à 2 ^{ème} ligue inter.	22h sans matchs et écoles	45h	Ecoles de Vevey (avril-juin et août-octobre), entraînements et matchs Vevey-Sports, matchs occasionnels Team Riviera Chablais et entraînements FC Nestlé. Ouvertures dans le grillage pour accès libre hors occupation clubs et écoles. Terrain saturé. Jusqu'à 6 équipes juniors sur les mêmes tranches horaires du soir (17h30-20h30). Eclairage remplacé en 2017.	Fr. 36'000/an i.e. Fr. 22.5/h RealSport
Copet 3	41x25	Gazon naturel, tracé.	Pas d'homologation. Possibilité matchs juniors E (min. 41x25m)	6h sans matchs et écoles	15h (selon météo et état du terrain)	Ecoles de Vevey (avril – juin et août-octobre) et entraînements juniors Vevey-Sports. 3 buts mobiles. Terrain « de dégagement » de Copet 2. Possibilité accès libre via ouvertures grillage Copet 2. Eclairage à remplacer car obsolète.	Fr. 13'500/an RealSport, sans tontes
La Veyre 1	94x60	Surface synthétique FIFA Quality. Remplissage FieldTurf Purefill (liège). Rénové 2019 (700kf).	Terrain homologué jusqu'à la 3 ^{ème} ligue.	19.5h sans matchs	30h	Entraînements et matchs Vevey-Sports, Team Riviera Chablais, ASFC Napoli Vevey et FC Atlantic Vevey. Pas d'accès libre. Eclairage à remplacer à très court terme car dysfonctionnel et risque de manque de pièces de remplacement (selfs, sources).	Fr. 32'000/an i.e. Fr. 20.-/h RealSport
La Veyre 2	47x60 demi-terrain	Gazon naturel, tracé.	Pas d'homologation. Possibilité matchs juniors E (min. 41x25m)	4.5h	15h (selon météo et état terrain)	Entraînements Vevey-Sports et Team Riviera Chablais. Terrain « de dégagement » du terrain principal pour ateliers spécifiques. Pas d'accès libre. Eclairage à remplacer car obsolète. Manque un arrosage automatique et rehaussement de pare-ballons sur un côté.	Fr. 18'500/an RealSport, sans tontes
Total heures hebdo d'entraînement :				55.5h	110h		

